



PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2022** DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, **TENUE LE 6 JUIN À 20 :00 HEURES** EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

### **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures 15.

Considérant qu'il n'y a que madame Lucie Ouellet de présente à la séance, monsieur le maire lui offre de prendre la parole avant de débiter l'ordre du jour. Elle revient sur son dossier de construction de garage sans permis, une discussion s'en suit et les membres du conseil lui confirme qu'il ne peut y avoir une dérogation sur un immeuble construit sans permis. La Municipalité va l'appuyer dans sa demande d'acquisition de terrain auprès du Ministère afin de régler le dossier et ainsi rendre le bâtiment légal.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Engagement tonte de pelouse;
- Engagement personnel camp de jour;
- Contrat balayage de rue;
- Achat calcium liquide;
- Contrat d'entretien des chemins période estivale;
- Suivi Assainissement;
- Adoption du règlement #04-2022;
- Engagement d'une ressource pour soutenir la responsable de la maj MADA;

Nouveaux dossiers:

- Lac St-Ludger versus passage accès au lac;
- Fermeture Écocentre et nouveau site de dépôt matériaux secs;
- Location d'un véhicule pour travaux publics;

Demandes d'appui :

- Zec des Passes – internet haute vitesse;

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

01-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »



### **Exempter la lecture du procès-verbal**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

02-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de séance du mois de mai le 2 »

### **Adoption du procès-verbal**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay

03-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de séance du mois de mai tenue le 2, tel que rédigé »

### **Finance :**

#### **• Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

04-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1 mai au 31 mai 2022 au montant de 79 279.05\$»

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1 mai au 31 mai 2022 au montant de 8 975.17\$»

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

### **Infos et suivis des représentants de comités**

#### **• CDE**

Madame Fortin a assisté à une rencontre virtuelle pour le suivi des dossiers de la CDE.

#### **• RISISN- service incendie**

Une rencontre est prévue au Chalet récréatif le 20 juin, monsieur Patrick Bouchard, recevra la médaille du lieutenant-gouverneur pour son implication comme pompier depuis plus de 42 ans au service des citoyens de notre Municipalité. Félicitations pour votre implication comme pompier et bonne retraite des pompiers, nous sommes fiers de vous et du travail accompli en tant que pompier volontaire depuis les tous débuts de la mise en place du service incendie. Votre récompense est bien méritée et vous serez un ambassadeur démontrant une image positive de votre appartenance à votre municipalité, Un lien sera conservé car monsieur Bouchard demeure représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale Service Incendie Secteur Nord (RISISN)



- **OMH de Milot**

Les travaux d'aménagement d'un local buanderie à l'étage ont été réalisés, tous les logements sont loués. Le directeur général a démissionné, pour le moment c'est Pier-Luc

- **Loisirs, culture**

Félicitations à madame Annie Bergeron pour son implication au sein du conseil d'administration du Réseau Biblio, comme prévu au règlement de l'organisme elle doit se retirer ayant fait le maximum d'années permises. De plus, son implication a été soulignée lors de l'AGA du Réseau Biblio, le 25 mai dernier, elle a reçu le titre d'*Élue de l'année* pour son implication dans le développement de la bibliothèque et par son engagement à offrir une bibliothèque de qualité auprès des citoyens. Elle demeure représentante de la Municipalité pour la bibliothèque de Saint-Ludger-de-Milot mais ne siègera plus au Réseau Biblio.

### **Dossiers en cours :**

- **Engagement tonte de pelouse**

CONSIDÉRANT que nous avons fait paraître l'offre d'emploi dans le Milot en journal;

CONSIDÉRANT que les tâches d'entretien de la pelouse et des aménagements paysagers se fait habituellement par des étudiants à chaque année;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une candidature d'étudiant;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

05-062022IL

### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'engagement de Yoan Pelletier pour l'entretien des terrains municipaux (tonte de pelouse, aménagement paysager, etc.) pour l'été 2022 le tout au salaire horaire de 15.08\$, avec horaire variable selon les besoins et la température »

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #05-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Engagement personnel camp de jour**

CONSIDÉRANT que la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot a produit une demande dans le cadre du programme « Défi Carrière Été » dans le but d'obtenir une aide financière pour défrayer les coûts reliés à l'engagement d'étudiants assumant les postes d'animateurs et coordonnateur du camp de jour;

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu une aide financière d'environ 50% des salaires de 3 étudiants pour l'animation du camp de jour;

CONSIDÉRANT que les candidats et les candidates qui ont fait application pour les postes ont été rencontrés pour une entrevue organisée par le comité de sélection composé de la conseillère Johanne Fortin, et de mesdames Chantale Arnold et Sandra Gagnon;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues, les trois étudiantes sélectionnées par le comité, sont Mesdames Alexandra Tremblay, Emy-Rose Tremblay et Lily-Ann Néron;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

06-062022

### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal entérine la décision du comité de sélection pour l'engagement de Mesdames Alexandra Tremblay, Emy-Rose Tremblay, Lily-Ann Néron, pour agir à titre respectif de coordonnatrice et amatrices du camp de jour pour l'été 2022, le tout financé en partie par l'aide financière du programme Défi Carrière Été, et par le fonds d'administration général »



« Que le tarif horaire soit celui établi au protocole d'entente du Programme Défi Carrière Été, la durée prévue est une période maximale de 8 semaines, à raison de trente-cinq heures par semaine »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #06-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Contrat balayage de rue**

Remis pas reçu les factures.

- **Achat calcium liquide**

CONSIDÉRANT que la température nous permet de retarder l'application de calcium liquide dans les chemins municipaux non asphaltés;

CONSIDÉRANT qu'une hausse importante des coûts cette année du à la situation économique instable;

CONSIDÉRANT qu'à moins d'une température extrêmement sèche sur une longue période occasionne des désagréments importants aux villégiateurs, il n'y aura pas de seconde application cette année;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

**07-062022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'achat de calcium liquide qui sera étendu vers la fin juin début juillet au prix unitaire de 0.4425\$ plus taxes, pour une quantité approximative de 35 000 litres, à même les revenus généraux soit avec la subvention de la voirie locale et le budget prévu à l'entretien des chemins locaux »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #07-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Contrat d'entretien des chemins période estivale**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des chemins pour la période estivale est terminé depuis le 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le devis a été modifié afin d'ajouter une clause d'ajustement du prix pour le diesel à la demande de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur présente une offre de service avec une augmentation de 25% par rapport au contrat de l'an passé, excluant la clause ajustement diesel;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

**08-062022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à prendre entente avec l'entreprise Excavation Ouellet Enr et à signer le contrat pour l'entretien estival des chemins de la municipalité – saison 2022, pour une somme de 38 738,00\$ (44 539.02\$ avec taxes) et un ajustement mensuel pour le carburant déterminer avec le prix du diesel et le temps heure de la machinerie »



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #08-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Suivi Assainissement**

CONSIDÉRANT que les travaux de prise de mesure de débit prendront fin bientôt et que les ingénieurs pourront débiter le travail d'ingénierie préliminaire suite à la réception de ses informations;

CONSIDÉRANT que le contrat prévu est respecté et que nous avons reçu la facturation de mai;

CONSIDÉRANT qu'à cette date plusieurs demandes de paiement ont été adressées en conformité des contrats accordés et versées;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

09-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le conseil municipal accepte le dépôt du suivi du projet, chaque facture ayant été approuvé dans la liste des comptes à payer mensuel. Le conseil autorise le paiement des factures d'Avizo de mars 2022 au montant de 28 312.18\$, avril 17 171.93\$ et mai au montant de 17 171.93\$ pour la prise de mesures de débits et un montant de 804.83\$ à Stantec pour l'étude et collectes de données. »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #09-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Adoption du règlement #04-2022**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées soit un ajout à l'article 3 mentionnant une autorisation préalable, l'article 5d concernant la location de véhicule automobile si nécessaire, l'article 5e concernant les frais de représentation, l'article 7 pour l'hébergement et l'article 8 pour l'utilisation de cellulaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

10-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le règlement numéro 04-2022 ayant pour objet d'établir les tarifs applicables au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité. »

• **Engagement d'une ressource pour soutenir la responsable de la maj MADA**

CONSIDÉRANT que le projet de mise à jour de la politique MADA en est rendu à l'étape de l'élaboration des documents et la compilation des documents réalisés afin d'être en mesure de produire les documents requis au Ministère selon les modalités de l'entente;



CONSIDÉRANT que madame Arnold a besoin d'une ressource pour l'appuyer dans cette partie de réalisation du mandat et nous permettre de réaliser le projet dans les temps requis;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de services de madame Véronique Millier;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

11-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte l'offre de services de madame Véronique Millier au coût de 3 625 \$ sans taxes plus frais de déplacement au besoin, pour soutenir la chargée de projet responsable de la politique MADA. »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #11-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Renouvellement adhésion Fleurons du Québec**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre des Fleurons du Québec depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que l'adhésion est venue à échéance en décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil à continuer avec ce programme qui est un bon moyen d'affirmer notre engagement pour la qualité de vie de nos citoyens et pour le verdissement durable de notre territoire;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

12-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal renouvelle son adhésion à la Corporation des Fleurons du Québec et ce pour une période de trois ans soit 2022-2024, au coût de 828 \$ taxes en sus »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #12-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

**Nouveaux dossiers :**

• **Lac St-Ludger versus passage accès au lac**

CONSIDÉRANT que nous avons quelques questionnements concernant deux accès au lac qui nous ont été cédés avec le chemin du lac Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT que les propriétaires voisins de cet accès demandent des clarifications quant à l'usage prévu et les possibilités d'achat par eux;

CONSIDÉRANT qu'un mandat avait été donné il y a plusieurs années et que nous n'avons pas eu de réponses formelles et que le dossier a été mis de côté suite à une réponse verbale;

CONSIDÉRANT qu'il peut y avoir des recherches de titre de propriété ou autres à faire afin de bien identifier les personnes touchées par ces deux parties de terrain s'il y a lieu;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

13-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« Que le Conseil municipal autorise le renouvellement du mandat auprès des ressources juridiques, notaires ou arpenteur afin d'obtenir des réponses quant à nos obligations face à ces deux parties de terrain. »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #13-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Fermeture Écocentre et nouveau site de dépôt matériaux secs**  
CONSIDÉRANT que la Régie des Matières résiduelles a décidé de fermer l'Écocentre mais qu'elle n'a pu avoir d'entente raisonnable avec la MRC Maria-Chapdelaine pour l'utilisation de l'Écozec;

CONSIDÉRANT que la Régie a l'intention de remettre un Écocentre en fonction pour notre secteur mais plus centré pour être plus accessible aux municipalités avoisinantes mais que cela peut demander un certain délai;

CONSIDÉRANT que la Régie tient à offrir à la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, un service temporaire mais plus local, par l'aménagement d'un site de dépôt pour les contribuables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que nous devons réaliser la préparation du terrain temporaire, choisir l'endroit le plus approprié, établir les règles avec la Régie qui en conserve la gestion;

CONSIDÉRANT que la Régie, c'est engagé à donner un budget pour l'aménagement du site et assume toutes les levées de conteneur et les frais reliés;

CONSIDÉRANT que les travaux devaient débuter le plus rapidement possible afin d'éviter les dépôts de matériaux un peu partout sur le territoire, ce qui avait déjà débuté;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

14-062022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la réalisation du projet et autorise le paiement des dépenses engagées pour la préparation du terrain (excavation, gravier, compactage, etc) considérant que la Régie en assume une partie des coûts. Cela comprend également l'achat et pose d'une clôture pour une somme de 23 934.47\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #14-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Location d'un véhicule pour travaux publics**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont d'avis qu'il est maintenant devenu important que la Municipalité dispose d'un équipement pour les travaux publics afin d'obtenir une certaine autonomie et une plus grande flexibilité d'action pour la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT qu'une location d'équipement pour une période de deux ans permettrait d'évaluer la pertinence d'un achat ou non;

CONSIDÉRANT la possibilité d'effectuer une partie du déneigement des cours et trottoir, de faire le balayage de rue et autres;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a vérifié auprès de trois compagnies de la région;

CONSIDÉRANT que l'équipement choisi provient d'une compagnie située à Saint-Bruno, facilitant les déplacements requis pour les entretiens ou réparations, assurant un service à proximité;



EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

15-062022

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale a prendre une entente pour une location d'équipement sur une période de deux ans auprès de la Société de financement d'équipement Wells Fargo. »

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #15-062022.

Signé, ce \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

**Demandes d'appui**

• **Zec des Passes – internet haute vitesse;**

CONSIDÉRANT que monsieur Frédérick Gagnon, directeur général de la Zec des Passes, nous a fait parvenir une copie du courriel transmis au député Éric Girard afin d'avoir un accès internet haute vitesse pour le poste d'accueil de la Zec;

CONSIDÉRANT que la Zec des Passes effectue un virage numérique afin d'optimiser les services à la clientèle et pour se faire à un besoin criant de servitude en fibre optique afin d'améliorer leurs installations internet;

CONSIDÉRANT que la Zec des Passes est un acteur touristiques important à la limite nord de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme afin de connecter internet en fibre dans certains secteurs d'activités, il serait important qu'il puisse en bénéficier;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

16-062022

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

«Que le Conseil municipal de Saint-Ludger-de-Milot appui la Zec des Passes dans sa demande de raccordement du poste d'accueil principal à la fibre internet et demande qu'il soit tenu en compte et ajouté comme unité à prendre en charge dans le projet du gouvernement d'offrir internet haute-vitesse à toute la population»

**Correspondance et demandes diverses**

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Ministre des Transports : confirmation d'une aide financière de 65 582 \$ pour l'entretien de la voirie locale.

**Point divers :**

Aucun point.

**Période de questions pour les contribuables**

Aucune question.

**Clôture de la séance**

17-062022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 21 h 45

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

\_\_\_\_\_  
Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »